

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Driss SAÏD, Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-120

OBJET : QUARTIER NORD – VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BR N°455 SITUÉE 6 AVENUE DES FLORALIES

DÉLIBÉRATION : 2024-120
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER NORD – VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BR N°455 SITUÉE 6 AVENUE DES FLORALIES 6

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La Commune est propriétaire de la parcelle bâtie située 6 avenue des Floralies, cadastrée BR N° 455, inscrite en zone UMc, « secteur de développement aux abords des centralités et des axes de mobilité. » du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

Sur cette emprise foncière, dont la maison sera démolie, ainsi que sur les parcelles mitoyennes privées cadastrée BR n°456, 457,458,460, 749 et 750, la société Les Nouveaux Constructeurs a manifesté la volonté de développer un projet immobilier d'habitat d'une surface de plancher de 4 190 m², pour 69 logements, dont 21 logements en locatif social et 4 logements en prêt locatif intermédiaire.

Dans le cadre des négociations, la société Les Nouveaux Constructeurs a accepté, par courrier du 20/02/2024, la proposition de la commune d'acquérir la parcelle BR N°455 pour un montant de 330 000 €.

Dans ce cadre, la vente de la parcelle communale BR N° 455 d'une surface de 156 m² se fera sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention de la ou des autorisations administratives expresses devenues définitives permettant la réalisation du projet envisagé, acquisition préalable des parcelles nécessaires au projet soit celles cadastrées section BR N°456, 457,458,460, 749 et 750,
- obtention d'une garantie financière d'achèvement.

Le service du Domaine a été régulièrement consulté.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente au profit de la société Les Nouveaux Constructeurs (ou de toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait) de la parcelle BR N° 455 d'une surface de 156 m² moyennant le prix de 330 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024